

Communiqué de presse

Poitiers, le 15 mai 2024

Contrat de Ville

L'État, Grand Poitiers et la Ville de Poitiers s'engagent pour réduire les inégalités

Mercredi 15 mai, Jean-Marie Girier, Préfet de la Vienne, Florence Jardin, Présidente de Grand Poitiers et Ombelyne Dagicour, Maire par intérim de la Ville de Poitiers, signent le contrat de ville de Grand Poitiers.

Avec ce contrat, l'État, Grand Poitiers et la Ville de Poitiers s'engagent ensemble en faveur des habitantes et habitants des quartiers prioritaires, pour une durée de 6 ans. Ce contrat vise à réduire les écarts de revenu, de niveau de vie, d'emploi, d'accès aux droits : droits sociaux, éducatifs, de santé, mais aussi droits sportifs, culturels, entre ces quartiers et le reste du territoire de Poitiers et de Grand Poitiers.

En 2022, à la faveur de l'évaluation du contrat de ville 2015-2022, Grand Poitiers a souhaité réinterroger la gouvernance du contrat. Les acteurs se sont rejoints sur la nécessité à « *retrouver du sens* », « *en rapprochant les prises de décisions du terrain* », tout en « *gardant le cap* » d'une action commune au service d'une vision partagée du devenir des quartiers.

L'État et Grand Poitiers, en phase sur ce point, l'ont inscrit en préambule du contrat : « *Les enjeux sont grands, les attentes légitimes et l'engagement de tous les acteurs de la politique de la ville, signataires du contrat « Quartiers 2030 » de Poitiers, est nécessaire pour réussir dans l'intérêt des quartiers.* »

Si le contrat de ville reste pleinement « l'affaire des communes et des maires », Grand Poitiers Communauté urbaine agit pleinement :

- au titre de ses compétences : mobilité, d'emploi et d'insertion, de logement, d'équipements sportifs et culturels, pour n'en citer que quelques unes,
- au titre d'une recherche d'équilibre territorial et de solidarité intercommunale.
Les Couronneries-Saint-Eloi, Beaulieu, les Trois-Cités et Bel-Air sont et font aussi pleinement partie de l'agglomération de Grand Poitiers.

Le Contrat de Ville, porté par Grand Poitiers en partenariat avec l'État, est un outil d'intervention pour les quartiers prioritaires permettant au territoire de bénéficier d'une attention et d'un accompagnement par les partenaires signataires du contrat et par la richesse et la diversité des acteurs locaux qui se mobilisent pour contribuer au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire.

L'État a lancé le plan « Quartiers 2030 » le 26 juin 2023. Localement, l'année 2023 a permis l'élaboration du prochain Contrat de Ville en faveur des quartiers prioritaires « Quartiers 2030 ».

Le décret du 28 décembre 2023 actualise la géographie prioritaire avec le maintien des Quartiers Prioritaires de la Ville existants légèrement élargis et l'intégration possible de poches de pauvreté.

- ⇒ **Les quartiers Couronneries – Saint-Éloi, Beaulieu, Trois-Cités et Bel-air sont maintenus** et intègrent quelques adresses, équipements et logements sociaux supplémentaires.
- ⇒ Grand Poitiers a également proposé, de concert avec les communes, **d'intégrer le quartier de Bellejouanne à Poitiers** et la commune de Buxerolles en tant que « poches de pauvreté ».

Ainsi, le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » est un document cadre qui établit :

- un diagnostic territorial par politique publique et par quartier,
- les modalités de la gouvernance du pilotage et du sens du contrat,
- des moyens et des leviers financiers de la part de partenaires signataires, ou en mobilisation de leurs moyens au titre de leurs compétences respectives.

1) Le contrat « Quartiers 2030 » présente des actions en faveur de la réduction des inégalités et de la précarité dans les quartiers pour :

- Favoriser l'accès aux services publics
- Renforcer les liens entre les habitantes et les habitants
- Favoriser la mixité dans les logements
- Développer l'emploi dans les quartiers
- Améliorer le cadre de vie
- Développer l'offre de santé
- Lutter contre le sentiment d'insécurité
- Développer l'offre éducative
- Aider les initiatives des habitantes et des habitants dans leurs quartiers
- Lutter contre les discriminations et faire respecter les valeurs de la République

2) Un contrat qui inclut tous les partenaires

Le contrat de ville est copiloté par Grand Poitiers et la Préfecture, engagés avec 16 autres partenaires :

- la Ville de Poitiers
- la ville de Buxerolles,
- la Région Nouvelle-Aquitaine
- le Département de la Vienne,
- le Tribunal Judiciaire,
- la Caisse des dépôts et consignations de la Vienne et des Deux-Sèvres,
- l'Éducation Nationale,
- l'Agence Régionale de Santé,
- la Caisse d'allocations familiales de la Vienne,
- France Travail,

- la Mission Locale d'Insertion,
- Ekidom,
- Habitat de la Vienne,
- Immobilière Atlantic Aménagement,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

3) Quelques chiffres :

Les évolutions des quartiers prioritaires de la Ville de Poitiers en 2024 :

- ⇒ Des **quartiers légèrement élargis** à quelques logements sociaux supplémentaires et intégration d'équipements : de 15 200 à 16 600 habitants

Quartiers	Contrat de ville 2015-2023	Estimation
Bel-air	1200	1200
Trois Cités	3800	4200
Couronneries St Eloi	8500	9400
Beaulieu	1700	1800

Poitiers (RP INSEE 2019 population légale) : 91 487

- ⇒ Environ 75 nationalités estimées d'environ hors UE à Poitiers (près d'une centaine si on intègre les pays européens).
- ⇒ 1551 familles monoparentales en QPV
- ⇒ 7652 personnes couvertes par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- ⇒ **Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), l'écart du taux d'emploi avec les autres quartiers des unités urbaines englobantes a du mal à se réduire**
- ➔ **Autant de difficultés au sein de poches de pauvreté qui confirment la nécessité d'actions coordonnées.**

Un travail d'accompagnement du nouveau contrat est en cours de préparation, mené par et avec Hervé Castelli, pour le collectif Mezzanine.

Contact presse

david.karmann@grandpoitiers.fr // 06 74 23 09 23
sebastien.allain@grandpoitiers.fr // 06 70 82 29 89
pref-communication@vienne.gouv.fr